

PROCES VERBAL

COMITE TECHNIQUE

Mardi 28 mai 2019

Grand Cubzaguais Communauté de Communes

ORDRE DU JOUR

- Suppression de postes
- Présentation du tableau des effectifs
- Questions diverses

Présents :

Membres représentant la Communauté de Communes : Messieurs MERCADIER Armand, JOLI Pierre et Mme BOURSEAU Christiane

Membres représentant le personnel : Mesdames CONRAD Elise et NIVELLE Lorène, Monsieur CAREY Guillaume

Représentant l'administration de la collectivité : Monsieur GANTCH Sébastien (DGA) et Madame EYRAUD Magali.

Désignation des secrétaires de séance : Mme BOURSEAU Christiane et Mme CONRAD Elise.

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Technique, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

L'ensemble des personnes présentes s'accordent à ce que les convocations soient adressées par mail.

Le compte rendu du dernier Comité est approuvé à l'unanimité.

Suppression de postes et tableau des effectifs :

Monsieur le Président présente les 22 suppressions de postes qui seront proposées à compter du 1^{er} septembre 2019 au prochain Conseil Communautaire. Il rappelle que le tableau des effectifs n'avait pas été mis à jour depuis 2017. De nouveaux postes avaient été créés en 2018 en fonction des besoins (avancement de grade, remplacement, et modification de quotité horaires) mais les précédents postes occupés par les agents pour lesquels ces modifications ont été opérées n'avaient pas été supprimés.

17 sont liées à des avancements de grade en 2018 et en 2019 :

- 1 poste d'Animateur Principal 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe, à temps non complet (3/20^{ème}),
- 3 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 2 postes d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint Administratif, à temps complet,
- 4 postes d'Agent Social, à temps complet,
- 1 poste d'Agent Social, à temps non complet (24/35^{ème}),
- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (11,30/35^{ème}),

3 sont liées à des départs

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe, à temps non complet (10,30/35^{ème})
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,

2 sont liées à une modification de quotité horaire

- 1 poste d'Adjoint Technique, à temps non complet (24/35^{ème})
- 1 poste d'Adjoint d'Animation, à temps complet (*poste déjà supprimé lors du Comité Technique du 23/04/2019*).

Madame CONRAD Elise précise qu'au vue du tableau, il est difficile de retrouver à qui correspondent les postes et les suppressions.

Il lui est répondu qu'en effet, tous les postes ne sont pas obligatoirement fermés lorsque l'agent qui l'occupait connaît un avancement s'il y a un autre agent à promouvoir sur ce grade. Et de la même façon, tous les postes ne sont pas ouverts s'il existe déjà des postes vacants.

D'autre part, les noms des agents qui occupent les postes ne doivent pas apparaître sur le tableau.

Armand MERCADIER admet qu'il serait plus parlant d'avoir un volume d'heure global qu'un nombre de postes.

Le Comité Technique émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Informations diverses :

Recrutement Agent(s) :

Monsieur le Président informe les membres du CT qu'une délibération proposant le recrutement d'agents dans le cadre du dispositif CAE-Parcours Emplois Compétences (PEC) sera présentée au prochain Conseil Communautaire.

L'objectif de ces contrats est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi par l'accès à la formation et un accompagnement tout au long du parcours par l'employeur et le service public de l'emploi.

La durée d'un parcours est de 12 mois, sans être inférieure à 9 mois.

Un renouvellement de 6 mois minimum à 12 mois maximum est possible après évaluation par le prescripteur de l'intérêt pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

Ces contrats bénéficient d'exonérations de charges et sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 50% du SMIC Brut, dans la limite de 20h.

Service de remplacement et de renfort du CDG:

En 2018, une délibération avait été prise par Grand Cubzaguais, Communauté de Communes pour recourir au service de remplacement du Centre de Gestion de la Gironde.

Des évolutions ayant été apportées au service, une nouvelle convention-cadre a été rédigée indiquant les modalités pratiques requises de mise en œuvre des missions du service et le cadre juridique de la mise à disposition des agents de remplacement et renfort. Cette dernière sera soumise au prochain Conseil Communautaire.

Amplitude maximale des horaires :

L'amplitude maximale d'une journée de travail est fixée à douze heures. Néanmoins, les textes prévoient qu'il peut être dérogé à cette règle lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une durée limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique.

Considérant que les réunions relatives à l'analyse des pratiques au sein des crèches ne peuvent être organisées qu'après la fermeture des crèches, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services informe les membres du Comité que de façon exceptionnelle, l'amplitude maximale de certains agents sera supérieure à 12h, sachant que ces agents sont volontaires.

Audit RH/RPS (Risques Psychosociaux) et document unique :

Monsieur le Président annonce que les marchés relatifs à ces 3 lots ont été notifiés.

Ont été retenus sur les lots 1 et 2 (Audit et RPS) le Cabinet KPMG et sur le lot 3 (document unique) QSE Consult.

Guillaume CAREY demande si la méthodologie et la liste des personnes concernée par les entretiens pourra être communiquée.

Il lui est répondu que ces éléments seront précisés après la réunion de lancement qui n'est pas encore fixée.

La prochaine séance sera fixée en fonction des besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h05.

A Saint André de Cubzac,
Le 28 mai 2019,

Le Secrétaire

Le Secrétaire Adjoint

Le Président